

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1035-2003, 1<sup>er</sup> octobre 2003

CONCERNANT la nomination de personnalités étrangères à titre de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. O-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

— Alain Rey  
— Josette Rey-Debove

sont nommés chevaliers de l'Ordre national du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

41326

Gouvernement du Québec

### Décret 1036-2003, 1<sup>er</sup> octobre 2003

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre des Transports soient conférés temporairement, du 1<sup>er</sup> octobre 2003 au 28 octobre 2003, à madame Julie Boulet, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

41327

Gouvernement du Québec

### Décret 1037-2003, 1<sup>er</sup> octobre 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Yvon Boudreau comme sous-ministre associé au ministère du Développement économique et régional

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Yvon Boudreau, sous-ministre associé au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre associé au ministère du Développement économique et régional, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 14 octobre 2003;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Yvon Boudreau compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

41328

Gouvernement du Québec

### Décret 1038-2003, 1<sup>er</sup> octobre 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc Dion comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Marc Dion, administrateur d'État II affecté auprès du sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter de la date du décret;